CANTON DE FOURMIES

MAIRIE DE



TRÉLON
Ville internet : @@L*

TRELON, le 25 Novembre 2019

Le Maire de Trélon

à

LETTRE TRIMESTRIELLE N° 68

Madame, Monsieur,

Au cours du printemps, j'ai été contacté par un certain nombre de riverains dont les propriétés bordent des parcelles de culture, céréales, maïs ou pommes de terre. Tout le monde s'inquiétait sur l'impact des traitements de ces cultures avec des produits phytosanitaires. Par lettre du 15 Avril, j'ai interrogé les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer mais je n'ai pas eu de réponse immédiate. Face à cette absence de réponse, j'ai pris le 7 Mai un arrêté municipal pour encadrer les traitements demandant la communication du jour du traitement, les produits utilisés, les parcelles concernées 48h avant application et interdisant de traiter à moins de 100 m des habitations.

J'ai communiqué cet arrêté aux maires de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois et cinq d'entre eux l'ont repris. Dans le même temps, le maire de Langouët (Ile-et-Vilaine) qui avait pris un arrêté similaire fut déféré au tribunal administratif de Rennes où il fut débouté.

Monsieur le Préfet nous a donné jusqu'au 4 Septembre pour suspendre cet arrêté, ce que je n'ai pas fait. Le Préfet avait deux mois, jusqu'au 4 Novembre, pour l'attaquer ce qui ne fut pas effectué. En conséquence l'arrêté est applicable.

Je ne suis pas jusqu'au-boutiste mais je pense qu'il y va de la sécurité sanitaire de la population. Il ne s'agit pas de condamner les agriculteurs mais de lancer une réflexion de fond pour protéger la population.

Actuellement, nous reprenons le dialogue pour que chacun soit respectueux de l'autre et qu'il y ait une prise de conscience positive entre producteur et consommateur.

Nous avons connu une rentrée scolaire stable sans fermeture de classe. Le travail que nous avons mené en amont avec l'inspection de l'Education Nationale a payé et notre engagement permanent auprès des enseignants a été reconnu. Nous avons donc obtenu qu'il y ait maintien de toutes les classes durant trois ans. De ce fait nos élèves de CP sont en petits nombres dans chaque classe (12 – 15 et 16).

Nous sommes loin des classes surchargées où nous comptions plus de 23 élèves.

Cette décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) entraîne une obligation pour notre école élémentaire d'être exemplaire et de tout faire pour que le nombre d'élèves se stabilise voire augmente.

J'ai toujours privilégié l'action de la commune dans l'intérêt de l'école et notre contrat éducatif est solide, reconnu et efficace. Aux parents de croire en l'école de la ville car nous mettons les moyens nécessaires au service d'un corps enseignant de très grande qualité.

Dans le prolongement de l'action en faveur des enfants, le restaurant scolaire est terminé et fonctionnel. Son inauguration par Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du département et Madame la Vice-Présidente de la Région en charge de la filière bois aura lieu le mercredi 11 Décembre 2019.

Je vous invite à venir découvrir ce nouveau bâtiment le vendredi 20 Décembre à partir de 15h30 en attentant la sortie des élèves. Vous pourrez ainsi juger sur place.

J'ai choisi le bois pour montrer que dans notre région, c'est un matériau de qualité et que la filière bois n'est pas un vain mot. De plus, elle peut créer de très nombreux emplois.

Le bois utilisé est essentiellement le peuplier pour le plafond et la charpente. Les piliers extérieurs et les fenêtres sont en chêne et le bardage en aulne, l'isolation est à base de laine de bois. La toiture est totalement végétalisée.

Cette réalisation de grande qualité a obtenu un prix européen dans le cadre d'Interreg.

Nous avons opté pour un self service car la Communauté de Communes prépare une cuisine centrale pour alimenter, dans toutes les communes, la vie scolaire, les Ehpad, voire l'hôpital. Ceci pour utiliser en circuit « très court » les productions du territoire. Ce concept de self service permet aussi de mieux préparer les enfants à leur rentrée au collège.

Nous continuons l'opération « tiroir ». L'ancienne cantine étant sans affectation, nous la transformons en micro-crèche. Les travaux avancent très vite et j'espère que la mise en service interviendra en Février et à cette date le RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles) entrera en fonction.

Pour continuer de développer la filière bois sur la commune et dans la continuité de notre politique « développement durable », nous terminons l'étude d'un lotissement « bois » au Chemin Vert avec l'Avesnoise. Les travaux commenceront en Juin. Dans le même temps nous aurons le lancement de la nouvelle gendarmerie dont les 14 logements seront également en bois, appliquant le même principe que pour le restaurant scolaire.

Le travail préparatoire à ces deux superbes réalisations demande beaucoup de réflexions en amont, beaucoup de réunions et beaucoup d'obligations à respecter. Pour valoriser Trélon, il faut de la continuité dans les idées, de la détermination avec pour objectif que notre ville garde toujours son âme.

La mairie vient de se doter d'une nouvelle application appelée « MyPérischool ». Il s'agit d'un guichet de services dématérialisés accessible 24h/24h et 7j/7. Les parents peuvent désormais, en quelques clics, inscrire leurs enfants aux services périscolaires (cantine, garderie) et extra-scolaires (ALSH) et régler en ligne via un ordinateur ou un téléphone mobile. Un ordinateur est à votre disposition en mairie pour profiter de ce nouveau moyen de paiement.

Nous venons également de faire l'acquisition d'un terminal de paiement qui vous permet de régler électroniquement, à travers votre carte de paiement, certains services communaux : cantine, garderie, ALSH, spectacles, locations des salles communales, concessions dans le cimetière communal, etc...

Dans le même souci de dynamique raisonnée, lors de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), j'ai décidé que les rez-de-chaussée des immeubles commerciaux ne peuvent pas être transformés en logement afin de garder la possibilité d'y maintenir des commerces.

Installer un nouveau commerce, c'est plus facile à dire qu'à faire en particulier si on veut qu'il soit viable dans le temps. Nous en installons deux prochainement : un coiffeur à « L'instant de beauté » et une audioprothésiste dans l'ancienne agence AXA.

Je souhaite terminer cette lettre en insistant sur une attitude qui m'exaspère ainsi que bon nombre d'entre vous, la vitesse excessive dans la ville. Nous avons attendu la réfection de la rue Ansieau pour poser rapidement deux ralentisseurs et nous matérialiserons les places de stationnement afin que chacun soit en sécurité. J'agirai de la même façon dans la rue Delval afin d'apporter un maximum de sécurité aux enfants de l'école maternelle et de la micro-crèche.

En cette fin d'année, je vous présente ainsi que tous les membres du Conseil Municipal, mes vœux de santé les meilleurs pour que vous passiez les fêtes dans la joie.

François LOUVEGNIES

Mairie de TRELON – 1 Place Jean Jaurès - 59132 TRELON ? 2 03 27 60 82 20 - Fax 03.27.59.74.29